

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2024/006588]

**26 MARS 2024. — Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 avril 2014
établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel**

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, modifié par les décrets du 17 juillet 2013, 23 février 2017, 28 mars 2019, 17 juillet 2020 et 14 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la formation modifié le 13 février 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2014 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel, modifié les 9 février 2015, 3 juin 2015, 25 mars 2016, 4 avril 2017, 28 mars 2018, 13 février 2019, 31 mars 2020, 1^{er} mars 2021, 27 avril 2022 et 18 avril 2023 ;

Vu l'avis de la Chambre de concertation du Cinéma du 14 février 2024,

Arrête :

Article 1^{er}. L'annexe de l'arrêté ministériel du 30 avril 2014 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Bruxelles, le 26 mars 2024.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias
et des Droits des Femmes,

B. LINARD

LISTE DES FORMATIONS GENERALES POUR LE MFWB

Établie pour l'année académique 2024-2025

Enseignement supérieur	Crédits ECTS *	Crédit maximum octroyé pour le cycle (en heures)
Type court/type long		
Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, OG	180	360
Bachelier en histoire	180	360
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	180	360
Bachelier bibliothécaire documentaliste	180	360
Bachelier en communication	180	360
Bachelier en communication appliquée	180	360
Bachelier en information et communication	180	360
Bachelier assistant social	180	360
Bachelier Conseiller social	180	360
Bachelier en gestion des ressources humaines	180	360
Bachelier en sciences humaines et sociales	180	360
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	180	360
Bachelier en sociologie et anthropologie	180	360
Bachelier en droit	180	360
Bachelier assistant de direction	180	360
Bachelier en comptabilité	180	360
Bachelier en gestion hôtelière, orientation arts culinaires	180	360
Bachelier en gestion hôtelière, orientation management	180	360
Bachelier en relations publiques	180	360
Bachelier en sciences administratives et gestion publique	180	360
Bachelier en gestion de l'entreprise	180	360
Bachelier en gestion publique	180	360
Bachelier ingénieur commercial	180	360
Bachelier en ingénieur de gestion	180	360
Bachelier en sciences économiques et de gestion	180	360
Bachelier en sciences économiques orientation générale	180	360
Bachelier en sciences de gestion	180	360
Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation éducation physique	180	360
Bachelier assistant en psychologie	180	360
Bachelier éducateur spécialisé en activités socio-sportives	180	360
Bachelier éducateur spécialisé accompagnement psycho-éducatif	180	360
Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale	180	360
Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale	180	360
Bachelier en sciences mathématiques	180	360
Bachelier en construction	180	360
Bachelier en dessin des constructions mécaniques et métalliques	180	360
Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	180	360
Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	180	360
Bachelier en électromécanique, orientation mécanique	180	360
Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	180	360
Bachelier en énergies alternatives et renouvelables	180	360
Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	180	360
Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil	180	360
Bachelier en sciences de l'ingénieur orientation ingénieur civil architecte	180	360
Bachelier en architecture	180	360
Bachelier en techniques graphiques orientation techniques infographiques	180	360
Bachelier de spécialisation de cadre du secteur non-marchand	90	180
Master en éthique	120	240
Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation	60/120	120/240



LISTE DES FORMATIONS GENERALES POUR LE MFWB

Établie pour l'année académique 2024-2025

Enseignement supérieur	Crédits ECTS *	Crédit maximum octroyé pour le cycle (en heures)
générale		
Master en histoire	60/120	120/240
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	60/120	120/240
Master en communication appliquée - animation socioculturelle et éducation permanente	60	120
Master en communication appliquée spécialisée - animation socioculturelle et éducation permanente	120	240
Master en communication appliquée spécialisée - éducation aux médias	120	240
Master en communication appliquée - relations publiques	60	120
Master en communication appliquée spécialisée - relations publiques	120	240
Master en information et communication	60	120
Master en communication	120	240
Master en sciences et technologies de l'information et de la communication	120	240
Master en stratégie de la communication et culture numérique	120	240
Master en ingénierie et action sociale	120	240
Master en gestion des ressources humaines	120	240
Master en politique économique et sociale	120	240
Master en sciences politiques, orientation générale	60/120	120/240
Master en administration publique	120	240
Master en sociologie et anthropologie	60	120
Master en sociologie	120	240
Master en sciences du travail	60/120	120/240
Master en droit	120	240
Master en criminologie	120	240
Master en sciences commerciales	60	120
Master en gestion de l'entreprise	120	240
Master en gestion publique	120	240
Master en sciences administratives	60	120
Master ingénieur commercial	120	240
Master en ingénieur de gestion	120	240
Master en sciences économiques, orientation générale	60/120	120/240
Master en sciences de gestion	60/120	120/240
Master en gestion culturelle	120	240
Master en sciences de l'éducation	120	240
Master en sciences psychologiques	120	240
Master en sciences de la famille et de la sexualité	120	240
Master en sciences de la motricité, orientation générale	60/120	120/240
Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique	60/120	120/240
Master en sciences des données	120	240
Master en sciences des données, orientation statistiques	120	240
Master en statistiques, orientation générale	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électricité	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation génie énergétique durable	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation mécanique	120	240
Master ingénieur civil des constructions	120	240
Master ingénieur civil électricien	120	240



LISTE DES FORMATIONS GENERALES POUR LE MFWB

Établie pour l'année académique 2024-2025

Enseignement supérieur	Crédits ECTS *	Crédit maximum octroyé pour le cycle (en heures)
Master ingénieur civil architecte	120	240
Master en architecture	120	240
Pour l'obtention du diplôme via le Jury central		Nbre d'heures de dispense de service pour l'ensemble de la procédure**
Secondaire		
Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur		120
Certificat d'enseignement secondaire supérieur		120
Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS		120
Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré		120
Certificat d'enseignement secondaire du premier degré		120
Primaire		
Certificat d'études de base		120

*ECTS = European Credit Transfer System, système qui évalue la charge de travail des étudiants de l'enseignement supérieur européen ; la charge de travail habituelle d'un étudiant à temps plein pendant une année académique est de 60 crédits ECTS (article 67 du Décret Paysage)

**En cas d'étalement, ce crédit d'heures de dispenses peut être utilisé en fonction des besoins



VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2024/006588]

26 MAART 2024. — Ministerieel besluit tot wijziging van het ministerieel besluit van 30 april 2014 houdende vaststelling van de lijst van de opleidingen die in aanmerking komen voor de professionelen in de audiovisuele sector

De Minister van Cultuur,

Gelet op het decreet van 10 november 2011 betreffende de ondersteuning aan de filmsector en de audiovisuele creatie, gewijzigd bij de decreten van 17 juli 2013, 23 februari 2017, 28 maart 2019, 17 juli 2020 en 14 juli 2021;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 maart 2012 betreffende de steun voor opleiding, gewijzigd op 13 februari 2014;

Gelet op het ministerieel besluit van 30 april 2014 houdende vaststelling van de lijst van de opleidingen die in aanmerking komen voor de professionelen in de audiovisuele sector, gewijzigd op 9 februari 2015, 3 juni 2015, 25 maart 2016, 4 april 2017, 28 maart 2018, 13 februari 2019, 31 maart 2020, 1 maart 2021, 27 april 2022 en 18 april 2023;

Gelet op het advies van de Overlegraad voor de Film van 14 februari 2024,

Besluit :

Artikel 1. De bijlage van het ministerieel besluit van 30 april 2014 houdende vaststelling van de lijst van de opleidingen die in aanmerking komen voor de professionelen in de audiovisuele sector, wordt vervangen door de bijlage gevoegd bij dit besluit.

Art. 2. Dit besluit treedt in werking op 1 januari 2024.

Brussel, 26 maart 2024.

De Vicepresidente en Minister van Kind, Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,

B. LINARD

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2024/007907]

11 JUIN 2024. — Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de la section « Fondateur/fondatrice en bijouterie - joaillerie » (code 651200S20D1) classée au niveau de l'enseignement de promotion sociale secondaire du troisième degré et octroyant le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) aux porteurs du Certificat de qualification de « Fondateur/fondatrice en bijouterie - joaillerie » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale et du Certificat de « Complément de formation générale avec apprentissage d'une langue étrangère en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur »

Le Ministre-Président,

Vu les lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires coordonnées par l'arrêté du Régent du 31 décembre 1949, notamment l'article 6 modifié par l'article 124 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale;

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment les articles 75 et 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 1^{er} octobre 1991 relatif à la procédure de correspondance des titres délivrés dans l'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994 relatif aux titres délivrés par l'enseignement secondaire de promotion sociale de régime 1 et plus particulièrement l'article 6, § 1^{er}, 2^o, et § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juin 2021 approuvant le dossier de référence de la section « Complément de formation générale avec apprentissage d'une langue étrangère en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur » (code 041704S20D1) classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale de régime 1 et comptant 960 périodes ;

Vu l'avis favorable de la Cellule de consultation du 9 avril 2024, réunie en application de l'article 75 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis positif rendu le 12 avril 2024 par la Chambre de Concertation et d'Agrément du Service Francophone des Métiers et Qualifications ;

Vu l'avis conforme du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 19 avril 2024 ;

Arrête :

Article 1^{er}. Le dossier de référence de la section intitulée « Fondateur/fondatrice en bijouterie - joaillerie » (code 651200S20D1) ainsi que les dossiers de référence des unités d'enseignement constitutives de cette section sont approuvés.

Cette section est classée au niveau de l'enseignement de promotion sociale secondaire du troisième degré.

Huit des unités d'enseignement qui la composent sont classées au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition, quatre des unités d'enseignement sont classées au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition et une unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de qualification

Art. 2. Le titre délivré à l'issue de la section intitulée « Fondateur/fondatrice en bijouterie - joaillerie » (code 651200S20D1) est le certificat de qualification de « Fondateur/fondatrice en bijouterie - joaillerie » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.